

**Pôle Ressources
Assemblées**

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 31
Présents	: 25
Votants	: 27
Convocation et affichage	: 18/09/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Hugo BIOLLEY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Laurence DUMAS, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Pouvoirs : Ronan PHILIPPE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, François CHAUVIN, Denis HONORE, Dominique MAZINGARBE

BC-2020-289 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - OPAH-RU CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
AUTORISE la mise en place d'une convention de partenariat avec la fondation Abbé Pierre sur l'accompagnement des projets de rénovation de logements de Propriétaires Occupants dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville historique d'Annonay
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-290 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DES ECOLANGES - SAINT DESIRAT - ECHANGE DE PARCELLES AVEC L'ENTREPRISE STS COMPOSITES FRANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
ECHANGE les parcelles cadastrées AD 564 et AD 566 d'une surface totale de 841 m² appartenant à la société STS Composites France contre la parcelle cadastrée AD 555 d'une surface de 296 m² appartenant à Annonay Rhône Agglo, sous réserve de l'avis de France Domaine,
DECIDE que cet échange de parcelle s'effectuera sans soulte dans la mesure où Annonay Rhône Agglo s'engage à prendre en charge l'ensemble des coûts de travaux liés au projet et impactant les installations sur le tènement de STS Composites France,
PRÉCISE que Annonay Rhône Agglo prend en charge les frais de notaire liés à cet échange de parcelles,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-291 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - CONVENTION EN VUE DE LA REALISATION D'UN GIRATOIRE A SAINT-DESIRAT POUR AMENAGER L'ACCES NORD A LA ZONE D'ACTIVITE DES ECOLANGES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE la convention de financement dite « CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA SECURISATION D'UN CARREFOUR DESSERVANT LA

ZONE D'ACTIVITE - Communes de Saint-Désirat et Champagne - RD 86 PR12+700
Opération 20N11N01 »

VALIDE la participation financière d'Annonay Rhône Agglo à la réalisation d'un giratoire pour un montant de 187 500 €,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables pour cette opération,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-292 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - CESSIION DE PARCELLE COMPLEMENTAIRE A LA SOCIETE MP HYGIENE SUR LE SITE DE VIDALON

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE l'intégration de la parcelle cadastrée AC 1274 située sur la commune d'Annonay dans le lot précédemment vendu, par délibération du 13 février dernier, à l'entreprise MP Hygiène,
PRÉCISE que cette cession est accordée sans modifier les conditions initiales de cession rapportées dans ladite délibération,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-293 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE l'octroi des subventions aux quatre bénéficiaires susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 18.435,00 €, sous réserve du vote du budget 2020,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-294 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZA LA BOISSONNETTE - PEUGRES -ACQUISITION FONCIERE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE LA BOISSONNETTE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée 123 section AM sur la commune de Peaugres,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-295 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET L'ASSOCIATION DE BIO ET D'AUDACE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté d'agglomération et l'association « De Bio et d'Audace » pour les années 2020, 2021 et 2022.
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à verser une subvention d'un montant de 3 000 euros annuel sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-296 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- FIXATION DES TARIFS DE LA PREMIERE PARTIE DE SAISON**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE le tableau des tarifs ci-annexé,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-297 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- INVITATIONS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE le règlement relatif aux invitations dans le cadre de la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes, tel que défini dans le projet ci-annexé,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-298 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- LETTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES AVEC LES ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE les critères de priorisation des réservations des établissements scolaires mentionnés ci-dessus,
APPROUVE la lettre d'engagements réciproques entre les établissements scolaires et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes, telle que rédigée dans l'annexe ci-jointe,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-299 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- CONVENTION TYPE AVEC LES COMITES D'ENTREPRISES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE la convention-type ci-annexée portant sur la mise en place et le fonctionnement des conventions de partenariat entre les comités d'entreprise et la saison culturelle En Scènes d'Annonay Rhône Agglo,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention de partenariat avec des comités d'entreprises pour la saison culturelle En Scènes,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-300 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- CONVENTIONS TYPES DE PARRAINAGE ET MECENAT**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE les projets de convention, ci-annexés, relatifs au fonctionnement du partenariat entre les entreprises privées et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-301 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CHERIE FM**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre la société de radio diffusion « Chérie FM » et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer, toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-302 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DAVID BONNET - AUTEUR-PHOTOGRAPHE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre Monsieur David Bonnet et la saison culturelle En Scènes d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-303 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME ARDECHE GRAND AIR

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre l' Office de tourisme Ardèche Grand Air et la saison culturelle En Scènes d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-304 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET ANNONAY RHONE AGGLO POUR L'ANNÉE 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les termes de la convention annuelle d'objectifs ci-annexée, AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention annuelle d'objectifs et toute pièce se rapportant à ce dossier, CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de prendre toute décision relative à ce dossier et de réaliser toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-305 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE SAINT-EXUPERY - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES DE LA FÊTE DU LIVRE VOLET PETITE ENFANCE 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé, APPROUVE la demande de participation auprès des communes de Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Roiffieux, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay et Villevocance, AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier, CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-306 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE SAINT-EXUPERY - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC ET AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE FÊTE DU LIVRE VOLET PETITE ENFANCE 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département de l'Ardèche au titre de la Fête du livre jeunesse 2020 - volet petite enfance, AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce s'y rapportant, CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-307 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DES TARIFS 2020/2021 POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE les tarifs de la direction des Sports pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, ci-annexés,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à celui-ci,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-308 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE D'ASSAINISSEMENT - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE EN FAVEUR DES MAITRES D'OUVRAGES DE STATIONS D'EPURATION URBAINES CONCERNEES PAR LA COVID-19 POUR L'EPANDAGE DES BOUES NON HYGIENISEES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de répondre à l'appel à projets de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse « en faveur des maîtres d'ouvrage de stations d'épuration urbaines impactées par la Covid-19 par l'épandage des boues non hygiénisées »,
SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour accompagner l'EPCI dans cette démarche,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-309 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES - CHEMIN DE LA PLAINE - COMMUNE DE VILLEVOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-310 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES - MAISON DE RETRAITE - COMMUNE DE VOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-311 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES - COMMUNE DE VILLEVOCANCE - VOCANCE - VANOSC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU PASS TERRITOIRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau pour réalisation des opérations susmentionnées,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-312 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - DÉCONNEXION DES EAUX CLAIRES PARASITES A DAVEZIEUX ET ROIFFIEUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'État, du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau pour réalisation des opérations susmentionnées,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-313 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE POUR LA REHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN MODE REGROUPEE - HAMEAU DES GAUDS À VOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'opération susmentionnée,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-314 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE POUR LA REHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN MODE REGROUPEE SUR LE HAMEAU DE BOIRAY A VOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-315 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE POUR LA REHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN MODE REGROUPEE SUR LE HAMEAU DE BRIOULES À VILLEVOCANCE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les

subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-316 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE LIÉ POUR LA PÉRIODE 2021-2024

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
DESIGNE le SYTRAD comme coordonnateur du groupement de commandes ;
AUTORISE le SYTRAD à signer le marché MAPA20-04 avec le candidat et tout document afférent à ce marché ;
AUTORISE le Président, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes concernant l'enlèvement et le traitement de l'amiante lié pour la période 2021-2024.

BC-2020-317 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - CONVENTION AVEC ECO TLC POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES PRODUITS TEXTILES D'HABILLEMENT, DES CHAUSSURES ET DU LINGE DE MAISON DES MÉNAGES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE la convention avec l'éco-organisme ECO TLC,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention susmentionnée et toute pièces s'y rapportant,
CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-318 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE D'ANNONAY, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ANNONAY RHONE AGGLO ET SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes permanent entre la Ville d'Annonay, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Annonay Rhône Agglo et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
DESIGNE Madame Antoinette Scherer comme représentante titulaire et Monsieur François Chauvin comme représentant suppléant d'Annonay Rhône Agglo au sein de la Commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes permanent,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à en assurer la bonne exécution.

BC-2020-319 - PLAN COVID-19 - PLAN COVID-19 - ECONOMIE - STS COMPOSITES - COMMUNE DE FELINES - REMISE GRACIEUSE POUR LES LOYERS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
ACCORDE à la société STS COMPOSITES FRANCE une remise gracieuse sur ses loyers des mois d'avril et mai 2020,
AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.
CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-320 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA CANCE ET DE L'AY : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ARDECHE NATURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
VALIDE les compléments apportés au projet d'avenant n°1 à la convention « Ardèche - Nature » entre le Département de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération

Annonay Rhône Agglo, la Communauté de communes du Val d'Ay et le Syndicat mixte Ay-Ozon,

VALIDE l'établissement d'un avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo et la Communauté de communes du Val d'Ay, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer les avenants et toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à solliciter les aides du Département pour l'engagement des opérations avant le 15 octobre de chaque année,

MANDATE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-321 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA
CANCE ET DE L'AY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF
LEADER ARDECHE VERTE POUR LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS ENS
2018-2020**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE le projet présenté intitulé « Aménagement de 4 sites de l'ENS des Hautes Vallées de la Cance et de l'ay pour valoriser ces espaces naturels remarquables »,

SOLLICITE les subventions du Département en tant que cofinanceur pour un montant total de 22 500 euros soit 45 % des dépenses éligibles de 50 000 euros HT,

SOLLICITE une subvention de 17 500 euros soit 35 % dans le cadre de la fiche action 2 intitulée : « Valorisation des espaces » du programme LEADER Ardèche Verte,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde de l'opération,

S'ENGAGE à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et du cofinanceur et à inviter les membres du Comité de Programmation le cas échéant,

MANDATE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 01/10/2020

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Président



Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 01/10/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales